Relations CE/Chine: mise en oeuvre de la communication de 1998, renforcement de la politique communautaire

2001/2045(COS) - 11/04/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Vasco GRAÇA MOURA (PPE-DE, P) sur la stratégie de l'UE vis-à-vis de la Chine, le Parlement se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Pour l'essentiel, la Plénière se range derrière sa commission des affaires étrangères pour ce qui est de la mise en place d'une coopération renforcée fondée sur le dialogue avec la Chine et sur la promotion des droits de l'homme, particulièrement au Tibet. Sur cette question notamment, la Plénière réitère une nouvelle fois sa demande maintes fois répétée d'autonomie pour le Tibet au sein de la République de Chine et invite les autorités chinoises à reprendre les négociations directes avec le Dalaï Lama. Sur le front des relations économiques, le Parlement se réjouit de l'adhésion de la Chine à l'OMC, même si les députés souhaitent des progrès plus sérieux en matière de respect du droit du travail. Par ailleurs, la Commission et les États membres sont invités à exercer un contrôle efficace des produits en provenance de Chine, n'acceptant en aucun cas des produits provenant de camps de travail forcé. Pour le Parlement, les jeux olympiques de 2008 constituent une occasion rêvée pour permettre à Pékin d'approfondir la coopération dans tous les domaines si la Chine met fin aux violations des droits de l'homme et se conforme aux normes internationales. Concernant Taïwan, le Parlement préconise une solution pacifique du différend entre Pékin et cette entité. La Plénière souhaite en particulier que des pourparlers soient engagés au plus vite entre les deux parties et estiment, à cet égard, que la participation de Taïwan à l'ASEM serait un premier pas vers la normalisation des relations. Dans ce contexte, le Parlement demande à la Commission d'ouvrir sans tarder un bureau d'information de l'UE à Taïpei.